

L'investissement immobilier à la portée de chacun ? : (suite de la page 1)

Autor(en): **Nicod-Robert, H.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **59 (1971)**

Heft 7

PDF erstellt am: **14.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272907>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE COIN DE L'ACHETEUSE

NÉCESSITÉ D'UNE RÉGLEMENTATION DANS LES MAGASINS

Alors que, vu l'augmentation constante des populations, tout est maintenant réglementé, circulation, attente devant les guichets des postes ou aux stations de taxis, queues organisées dans les grands magasins, self-service, etc., en revanche, dans nos boucheries, épiceries et laiteries, c'est encore, vous l'avouerez, la pagaille. Le samedi matin, par exemple, on ne sait pas à quelle heure se rendre en commission pour ne pas avoir à attendre toute la matinée devant les comptoirs contre lesquels la foule des ménagères se presse. Il n'y a plus aucune justice. Les premières servies sont les plus colütées: celles qui osent pousser et celles qui ont la voix forte. Celles qui bénéficient d'un passe-droit ont aussi l'avantage d'être de haute taille ou de connaître personnellement le vendeur ou la vendeuse. Quant aux malheureuses, qui sont plus petites que le comptoir lui-même ou qui sont étrangères à la ville ou au quartier, elles auront peu de chance de passer à leur tour, à plus forte raison si elles sont affligées d'un mince filet de voix et si elles n'ont pas en mémoire toutes les têtes des gens qui étaient entrés avant elles et de ceux qui sont entrés depuis.

Pour ma part, j'avoue avoir particulièrement souffert de ce manque d'organisation dans les magasins. Etant femme qui travaille à 150 % à côté de son ménage, je ne peux vraiment me permettre de faire le pied de grue devant un comptoir où des femmes qui ont toute leur matinée libre passent avant moi. A vrai dire, j'avais trouvé, en ville, une boucherie bon marché, mais comme elle est de plus en plus fréquentée, j'y vais de moins en moins... D'ailleurs, la première fois déjà où j'avais fait mes achats dans

cette fameuse boucherie, aucune des ménagères présentes ne semblait savoir ce qu'elle se voulait. Et la seconde fois, le vendeur paraissait faire semblant de ne pas me voir, occupé qu'il était à multiplier les mots d'esprit devant une ravissante poupée sans rides...

A présent, j'en suis réduite à me servir uniquement dans les « self-service » et à nourrir ma famille avec des morceaux de viande sous cellophane.

DES NUMÉROS D'ORDRE

J'ai vu, à l'étranger, la solution idéale. Au magasin, chaque cliente, en entrant, s'empara d'une rondelle en plastique portant un numéro d'ordre, la première prenant le n° 1, la seconde le n° 2, etc. Et le vendeur appelait ces dames par ordre de leur entrée. N'est-ce pas radical? N'est-ce point idéal? Comment se fait-il qu'on n'y ait pas encore songé dans notre pays où l'on se défend pourtant d'être à la remorque des autres?

DES CLIENTES A LA PAGE

On pourrait aussi recommander aux acheteuses un peu de savoir-vivre. Que les indécises passent leur tour afin d'avoir tout leur temps pour fixer leur choix. Ainsi, elles n'indisposent pas les clientes pressées ou organisées qui savent ce qu'elles veulent... Quant aux poseuses (car il y a beaucoup de dames qui aiment poser, s'écouter parler en raffinant, et faire attendre les autres pour se rendre intéressantes), il ne s'en trouve certainement pas parmi les lectrices de « Femmes Suisses »...

Il faudrait donc à nos magasins une réglementation précise incluant les numéros d'ordre et une clientèle à la page... Est-ce pour demain ou pour la Saint-Glin-Glin? L'Helvétie.

Chaos dans les pourboires

Faisant suite à une petite question au Conseil national de M. Muller, de Berne, la Commission fédérale de la Consommation s'est occupée l'année dernière du problème des pourboires dans les restaurants. Dans son rapport final elle constate que:

— le manque d'uniformité de facturation dans les restaurants — avec ou sans pourboires — prête à confusion et qu'il est la source d'insatisfaction;

— le client, comme chaque acheteur, a droit à une indication de prix précise.

La situation pourrait s'éclaircir par un mode de calcul unifié dans toute la Suisse.

Les vœux et les considérations de la commission n'ont, semble-t-il, pas rencontré un écho favorable chez les restaurateurs. La lettre suivante, d'une consommatrice, en est le témoin: « Je suis fatiguée de poser toujours les mêmes questions et aimerais être une fois au clair. La question « avec ou sans service » se pose à chaque

instant dans toute la Suisse, et plus spécialement dans les grands restaurants. Nous, consommateurs, demandons depuis longtemps, un prix final et cela non pas seulement dans la restauration. La situation actuelle du régime multiple des pourboires est insupportable. Elle ne fait pas honneur au pays du « tourisme pas excellent » qui est le nôtre. Où et quand doit-on donner un pourboire? pour autant que je sache, nous ne sommes pas légalement tenus de le faire, ce que soit chez le coiffeur, à la station d'essence, dans le taxi ou dans un restaurant. Les consommateurs exigent que la décision de la Société suisse des cafetiers, restaurateurs et hôteliers, sur l'introduction du « service compris », qui aurait dû être appliquée d'une manière générale dès 1969, devienne une réalité.

N'est-il pas ridicule que l'adage: « le client est roi » n'ait plus cours et qu'au contraire on impose au client une application aussi ridicule d'un système périmé des pourboires, au jourd'hui franchement insupportable. »

L'AVORTEMENT LIBRE

(Suite de la page 1)

Alphonse Menoud, un courageux article intitulé « Le mensonge des mots » qui dévoile le côté hypocrite de toutes ces manifestations.

Par contre, nous sommes d'accord avec « Femmes Suisses » lorsqu'elle écrit que: « le problème de la grossesse non désirée n'existerait plus... si les adultes étaient tous conscients de la portée de leurs actes ». Un très gros travail d'éducation est encore à faire dans ce domaine.

En conclusion, nous affirmons avec l'Eglise, que le dernier mot de la vie humaine, on le laisse à Dieu.

G. V.

Madame, Laissez-moi vous dire combien j'ai été heureuse de vous lire car il y a très longtemps que j'attendais un article au sujet de l'avortement. Je n'ai pas manifesté plus tôt mon intention sachant qu'il était vain d'entreprendre un mouvement quelconque sans avoir le droit de vote sur le plan fédéral. Les ligues féminines suisses sont, peut-être, réservées, pondérées, mais représentent-elles la majorité des Suissesses? J'en doute et je suppose que les femmes suisses n'ont rien dit, jusqu'à présent, parce qu'elles n'auraient pas trouvé audience sur le plan fédéral; il ne s'agit donc pas d'un désintéressement, cela me semblerait vraiment extraordinaire ou d'une bêtise incroyable!

Comme nous avons — enfin! — le droit de vote, je pense qu'il est urgent d'obtenir l'avortement libre, absolument libre de toute entrave.

Je me permets de vous exposer quelques réflexions pour justifier la libéralisation de l'avortement.

A l'heure actuelle où nous sommes en surpopulation et où la pollution alarmante est un fait qui en découle principalement, ne pensez-vous pas que l'échelle des allocations pour enfants devrait également être revue?

Par exemple: allocation pour et jusqu'à deux enfants; suppression au troisième et pénalisation au quatrième enfant.

Chacun prendrait alors rapidement ses responsabilités.

Pour celles qui refusent l'avortement pour des problèmes religieux, il existe à part d'excellents contraceptifs tels que diaphragmes, pilules, gélules, etc. La stérilisation masculine dont on parle peu. Evidemment, cela exige du conjoint une dose d'intelligence — et d'amour — au-dessus de la moyenne. La vanité de la virilité n'est pas lettre morte!

J'espère que vous aurez reçu un intéressant et abondant courrier prouvant que les femmes suisses ne sont pas indifférentes aux problèmes actuels, et je vous prie d'agréer, Madame, mes meilleurs messages.

Gilberte Kernen-Christine.

L'investissement immobilier à la portée de chacun?

(Suite de la page 1)

selon l'orientation et l'étage. Les garages sont vendus à part 10 000 francs.

Prenons donc un appartement de quatre pièces et demi:

103 m² + 16,5 m²
de balcon Fr. 171 000.—
garage Fr. 10 000.—
Fr. 181 000.—

Le financement peut être assuré de cette manière:

Hypothèque 1er rang, maximum 50 % du coût total, soit 90 500 francs à 5 1/2 % d'intérêt Fr. 5 200.—

Hypothèque 2e rang, 10 % du coût total, soit 18 000 francs à 7 1/2 % Fr. 1 350.—

Solde en argent propre, 72 500 francs à 5,5 % Fr. 3 987.50
Fr. 10 537.50

Le propriétaire doit en outre amortir sa dette... les banques l'exigent. Il faut compter 2 % d'amortissement sur la première hypothèque et 5 % sur la seconde: 2 % sur 90 500 fr. Fr. 1 810.—
5 % sur 18 000 fr. Fr. 900.—

La somme à « sortir » annuelle- ment se monte donc à Fr. 13 247.50

A cela, il convient d'ajouter encore les charges. Elles comprennent le chauffage, l'eau chaude, le service de conciergerie, l'administration, l'entretien de l'immeuble et des extérieurs, les impôts, taxes, etc. Toujours pour l'immeuble et l'appartement pris comme exemple, il faut compter environ 670 francs par trimestre, soit, annuellement Fr. 2 680.—
Tout compris Fr. 19 927.50

Mensuellement, il faudra donc compter, pour ce cas précis d'un appartement de 4 pièces et demi (103 m² + 16,5 m² de balcon) avec garage, y compris 225 francs d'amortissement, 1327 francs.

Précisons encore, pour que les renseignements soient aussi complets que possible dans le cadre d'un article restreint, que les rapports entre propriétaires d'appartement sont fixés par un règlement de copropriété. C'est l'assemblée des copropriétaires qui fixe annuellement l'acompte trimestriel à verser pour les charges. L'administration de l'immeuble est assurée par le gérant, celui qu'on appelle en France le syndic, le syndicat de copropriétaires correspondant à l'assemblée des copropriétaires de chez nous.

Alors, ces Suisses?

Quelles conclusions tirer de cet article très sérieux qui rendra service, nous l'espérons, à ceux qui s'intéressent à l'achat d'un appartement?

Comme on pouvait le prévoir, et contrairement à ce que prétendaient certains promoteurs de la modification du Code civil dans le sens de la possibilité d'une propriété par étage, les appartements en copropriété échappent aux bourses modestes, aux familles nanties d'enfants, à ceux qui n'ont pas de petit capital. Et ceux-là peuvent-ils encore être considérés comme personnes modestes?

Rares sont donc ceux qui ont

les possibilités financières de devenir propriétaires d'un appartement, ce qui est regrettable, car cette forme de propriété offre de nombreux avantages, comme nous le mentionnons plus haut. Cela explique, en grande partie, le peu de succès que cette vente remporte auprès des ressortissants suisses.

Outre le côté financier du problème, à quoi attribuer l'échec de la propriété par étage dans certaines contrées de notre pays? Probablement à l'esprit communautaire peu développé. Le Suisse se veut enfermé, dans son appartement ou dans sa villa. Il répugne à faire partie d'une communauté, à se plier à certaines règles, à certains devoirs, même si cela devait lui apporter un certain nombre d'avantages. Il n'est pas mûr psychologiquement. Cela viendra. Peut-être lorsque les femmes, lassées d'être seules devant leur machine à laver le linge automatique individuellement, rêveront d'un linge commun autour duquel une véritable vie d'immeuble ou de quartier s'établira par l'entraide, les bavardages, les confidences, les chicanes...

Mise à part cette évolution psychologique nécessaire, nous pensons que le marché de la vente d'appartements ne connaîtra pas beaucoup plus de succès tant que le financement ne sera pas assuré dans sa totalité et à des conditions plus avantageuses.

Sacrés Suisses

Qui l'eût cru? Sitôt passé les frontières, le Suisse s'émancipe, se fait sociable. Sait-on qu'il achète volontiers un appartement de vacances dans les grands immeubles neufs qu'on bâtit actuellement sur la plupart des grandes plages? Les appartements sont minuscules, souvent assez mal construits, mal insonorisés. Ils subissent une détérioration plus rapide que chez nous. Le sel, en effet, grippe les volets à rouleaux, attaque les peintures et la non-habitation pendant la plupart des mois de l'année n'arrange pas les choses. Cependant, posséder « quelque chose » en Corse, en Espagne, en France, « pose » sûrement son homme, de sorte que le Suisse si prudent, si hésitant, si pondéré ne réfléchit pas toujours de la même façon avant d'ouvrir largement son portefeuille.

H. Nicod-Robert.



LISEZ

« FEMMES SUISSES »

FRAISSE & Cie

TEINTURERIE GENEVE

Magasins: Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine: Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE

le gaz est indispensable



Institut de Beauté

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Diplôme International Cidesco

Rue Pierre-Fatio 17

Tél. (022) 35 30 31

GENEVE

Membre de la FREC